

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 04 OCTOBRE 2016 – PV 312

Présents : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER.

Excusé : Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

14. LRAF : licences, noté. Air Liquide, dossier en cours.

15. Ville de Grenoble : terrains, noté.

16. Energie Sports : engagement coupe futsal-entreprise, noté.

17. Nouredine BRIOUA : arbitrage foot entreprise, noté. Remerciements.

IMPORTANT : NOTES AUX CLUBS

Licences : joueurs et dirigeants, le 03/10/2016 est passé... Comme envisagé, le championnat ne pourra pas démarrer le 10/10/2016. A ce jour, 13 dirigeants et 67 joueurs sont licenciés (6 clubs), 10 licences dirigeants et 75 licences joueurs (9 clubs) sont en attente de pièces justificatives pour validation.

Calendrier : afin de préserver l'intégrité du calendrier, les compétitions démarreront le 17/10/2016.

Règlement : au mercredi 12/10/2016, les équipes dont le nombre de licenciés est strictement inférieur à 8 pour le foot à 11 et strictement inférieur à 6 pour le foot à 8 seront considérées comme forfait par la commission compétente.

Coupes de l'Isère à 11 (coupe de l'Isère et coupe repêchage René Laffont) : les équipes foot à 8 peuvent participer aux coupes foot à 11. S'inscrire auprès du district avant le 18/10/2016.

IMPORTANT : REGLEMENTS (Rappels)

Extrait du PV du 27/09/2016 de la Commission des Règlements concernant les licences.

Délai de qualification (art 89 des R.G.) : le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence si le dossier est complet (à titre d'exemple : si la date d'enregistrement de la licence est le 12/10/2016, ledit joueur est qualifié le 17/10/2016).

Date d'enregistrement pour dossiers complets (article 82 des R.G.) : pour les dossiers complets ou complétés avant la date d'échéance indiquée ci-dessus, la date d'enregistrement imprimée sur la licence est celle de la saisie par le club dans Footclubs. Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification.

Date d'enregistrement pour les dossiers avec pièce manquante : en cas de pièces refusées, le délai de quatre jours pour compléter le dossier tout en gardant la date d'enregistrement partira de la notification du refus par la ligue uniquement dans le cas d'un premier refus. A défaut, la date d'enregistrement sera celle de la dernière pièce scannée et validée par la ligue.

CALENDRIERS – Foot à 11 et Foot à 8

Calendrier championnat : Matches aller, J01) 17/10/2016. J02) 24/10/2016. J03) 07/11/2016. J04) 21/11/2016. J05) 28/11/2016. J06) 05/12/2016. J07) 09/01/2017. J08) 16/01/2017. J09) 23/01/2017. Matches retour, J10) 06/02/2017. J11) 13/02/2017. J12) 13/03/2017. J13) 27/03/2017. J14) 03/04/2017. J15) 15/05/2017. J16) 22/05/2017. J17) 29/05/2017. J18) 12/06/2017.

Calendrier coupes : J1) 14/11/2016. J2) 12/12/2016. J3) 30/01/2017. J4) 06/03/2017. J5) 20/03/2017. 1/2 finales) 10/04/2017. Finales) 09/06/2017 et 16/06/2017.

Pour rappel, les lundis 17/04/2017, 01/05/2017, 08/05/2017 et 05/06/2017 sont fériés.

FOOT A 11

Composition de la poule Excellence : Air Liquide – ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac – CD Varcès – CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble – Grenoble Sports Entreprise – 2 exempts (attente confirmation engagements de Belledonne

Championnat

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. GSE Merger – CEA 2 Grenoble.

Lundi 17/10/2016, 20h00. Espagnac.

J01. Non affecté 10 (Exempt 2) – CEA 1 ST.

J01. Non affecté 3 (CDV) – Non affecté 4 (ASPTT).

J01. Non affecté 8 (Air Liquide) – Non affecté 7 (ASPTT).

J01. Non affecté 5 (ASPTT) – Non affecté 6 (Exempt 1).

FOOT A 8

Composition de la poule Excellence : Les Anciens de l'ACREE - CEA 3 Grenoble – Communaux SMH 1 – Communaux SMH 2 – Energie Sports 1 – Fasson - 3 exempts (attente confirmation engagements de Métropolitains 1, Métropolitains 2, Planet Phone et autres).

Championnat

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. Non affecté 1 (CEA 3 Grenoble) – Non affecté 2 (Energie Sports).

J01. Non affecté 10 (Exempt 3) – Non affecté 9 (Exempt 1).

J01. Non affecté 3 (Communaux SMH 1) – Non affecté 4 (Fasson).

J01. Non affecté 8 (Communaux SMH 2) – Non affecté 7 (Les Anciens de l'ACREE).

J01. Non affecté 5 (Exempt 4) – Non affecté 6 (Exempt 3).